

/M.I./
REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTERE DES RELATIONS
INSTITUTIONNELLES
B.P. 790 KIGALI

Service des Affaires
Législatives.

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du 19... 110... 04... 07... 02

Inscrit sous poste ... 16... du 12-6-89

Kigali, le 12... 6... 89

Le gestionnaire des crédits

15 JUIN 1989

MUKESHIMANA Clémence

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier
du Rwanda
KIGALI

Conformément à l'état de paie ci-joint,
donnant le détail par agence, les virements à effectuer au profit
des comptes ouverts par Etablissement financier sont les suivants
pour le paiement des traitements du mois de juin 1989:

Libellé	: Etablissement financier	: N° compte	: Montant à virer
TWAGIRA Jean	: C.C.P.	: ZA 271	: 9.422.-
C.S.R.	: B.N.R.	: 27.01.01	: 1.195.-
CESTRAR	: C.E.R.	: 18014/0210	: 46.650.-
TOTAL			: 10.667.-

O.P. - 1089 du 15-6-89

Nous disons: DIX MILLE SIX CENT SOIXANTE SEPT FRANCS RWANDAIS.

Fait à Kigali, le 6 juin 1989

La Gestionnaire des
Crédits
MUKESHIMANA Clémence

Le Ministre des Relations
Institutionnelles
Antoine NTASHAMAJE

M.I./
 REPUBLIQUE RWANDAISE
 MINISTERE DES RELATIONS
 INSTITUTIONNELLES
 B.P. 790 KIGALI

Service des Affaires
 Législatives.

Vu pour vérification, approbation, imputation
 à charge du 19.11.89.04.07.89
 Inscrit sous poste 16 du 12-6-89
 Kigali, le 12-6-89
 Le gestionnaire des crédits

MUKESHIMANA Clémence

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier
 du Rwanda
KIGALI

Conformément à l'état de paie ci-joint,
 donnant le détail par agence, les virements à effectuer au profit
 des comptes ouverts par Etablissement financier sont les suivants
 pour le paiement des traitements du mois de juin 1989:

Libellé	: Etablissement financier	: N° compte	: Montant à virer
TWAGIRA Jean	: C.C.P.	: 2A 271	: 9.422.-
C.S.R.	: B.N.R.	: 27.01.01	: 1.195.-
CESTRAR	: C.E.R.	: 18014/0210	: ---50.-
TOTAL	:	:	: 10.667.-

Nous disons: DIX MILLE SIX CENT SOIXANTE SEPT FRANCS RWANDAIS.

VISA DE L'INSPECTEUR
 DES FINANCES
 Kigali le 14 JUIN 1989

Fait à Kigali, le 6 juin 1989

La Gestionnaire des
 Crédits
 MUKESHIMANA Clémence

Le Ministre des Relations
 Institutionnelles
 Antoine NTASHAMAJE

M.I.
REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTRE DES RELATIONS
INSTITUTIONNELLES
B.P. 790 KIGALI

Service des Affaires
Législatives.

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du ... 19.000.000.02

Inscrit sous poste ... 16 du ... 12-6-89

Kigali, le ... 12-6-89

Le gestionnaire des crédits

MUKESHIMANA Clémence

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier
du Rwanda
KIGALI

Conformément à l'état de paie ci-joint,
donnant le détail par agence, les virements à effectuer au profit
des comptes ouverts par Etablissement financier sont les suivants
pour le paiement des traitements du mois de juin 1989:

Libellé	: Etablissement financier	: N° compte	: Montant à virer
TWAGIRA Jean	: C.C.P.	: ZA 271	: 9.422.-
C.S.R.	: B.N.R.	: 27.01.01	: 1.195.-
CESTRAR	: C.E.R.	: 18014/0210	: 50.-
TOTAL	:	:	: 10.667.-

Nous disons: DIX MILLE SIX CENT SIXANTE SEPT FRANCS RWANDAIS.

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES

Kigali, le

14 JUIN 1989

Fait à Kigali, le 6 juin 1989

La Gestionnaire des
Crédits
MUKESHIMANA Clémence

Le Ministre des Relations
Institutionnelles
Antoine NTAHAMAJE

Liste de Paie du mois de

JUIN 1989

N°	Noms	Salaire	Date	Prime	Rap.	Total	Retenues		qualité	Pers. à charge	Pens. patron. 3% de 7	Pens. pers. 3% de 7	Risques prof. 2% de 7	C R M	Soins Méd.	Total impossible	Taxe prof.	Net à Payer	Signature		
							Prêt pour constr.	avance sur trait.													
1																					
2																					
3	QUAGITA JOON	11.936	12.11.89	3000	-	14936	3.750	-	Qualif.	-	448	448	299	50	83	14.405	1183	9.422			
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
11																					
12																					
13																					
14																					
15																					
16																					
17																					
18																					
19																					
20																					
21																					
22																					
23																					
24																					
25																					
	Total	11.936	-	3000	-	14936	3.750	-	-	-	448	448	299	50	83	14.405	1183	9.422			

Certificat sincère et vérifiable est arrêté à la somme de: QUATRE MILLE CINQ CENT VINGT TROIS FRANCS UN MILIAIR.

Vu pour vérification, approbation, imputation
 à charge du ... 19.110.00.01.02

Inscrit sous poste du
 KIGALI, le 6 Juin 1989

Le (La) Gestionnaire des Crédits.

MURIBAYANA Clémence

Cotisation risques prof. Col. 14 - 299

Pension patronale col. 12 - 448

Salaire brut col. 7 - 14.936

Colonne 9 - 15.683

Total à imputer Col. 7 + 12 + 14 - 9 - 15.683

Le Responsable,
 Le Ministre chargé des
 Relations Institutionnelles,

Antoine NASHIMANA

SERVICE : **APPAREIL LEGISLATIF**

Liste de Paie du mois de

JUIN 1989

1 N°	2 Noms	3 Salaire	4 Date	5 Prime	6 Rap.	7 Total	8 Retenues		10 qualité	11 Pers. à charge	12 Pens. patron, 3% de 7	13 Pens. pers. 3% de 7	14 Risques prof. 2% de 7	15 C B M	16 Soins Méd.	17 Total impossible	18 Taxe prof.	19 Net à payer	20 Signature
							Prêt pour constr.	avance sur trait.											
1																			
2																			
3																			
4																			
5																			
6																			
7																			
8																			
9																			
10																			
11																			
12																			
13																			
14																			
15																			
16																			
17																			
18																			
19																			
20																			
21																			
22																			
23																			
24																			
25																			
	Total	11.936		3000		14936	3.750				448	448	399	50	03	14.405	1189	9.422	

Vu pour vérification, approbation, imputation
 à charge du du

Inscrit sous poste du
 KIGALI, le 6 juin 1989

Le (La) Gestionnaire des Crédits.

Cotisation risques prof. Col. 14 - 299
 Pension patronale col. 12 - 448
 Salaire brut col. 7 - 11.936
 Colonne 9 - 15.693

Total à imputer Col. 7 + 12 + 14 + 9 -

Le Responsable,
 Le Ministre chargé des
 Relations Institutionnelles,

Antoine Nshimirimana